

*Département de la Haute-Corse*

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 12 avril 2024  
DEL-2024-42**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 21
- \* de Représentés : 2
- \* de Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET: Demande de financement pour l'étude et les travaux pour la réalisation d'une voie douce et plan de financement.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean-Claude ALBERTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

*Département de la Haute-Corse*

**Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024 pour un Conseil communautaire en date du 05 avril 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 05 avril 2024 pour un Conseil communautaire en date du 12 avril 2024.**

Le Président propose à l'Assemblée délibérante l'aménagement des canaux de la Casinca en vue de réaliser une voie douce depuis la plage de San Pellegrino (commune de Penta Di Casinca) jusqu'au croisement à la RD37 au Nord (commune de Venzolasca).

Cette opération, validée par les instances compétentes, impliquera la restauration et l'aménagement du chemin de halage existant, la mise en place de signalétiques ainsi que la réalisation d'une aire de services vélo.

En détail, les travaux prévus, du sud au nord, sont les suivants :

- Aménagement parking San Pellegrino avec station vélo ;
- Aménagement route canal en terre ;
- Jalonnement le long du canal ;
- Reprise de l'enrobé à la station de pompage ;
- Aménagement des traversées des axes routiers.

Les études techniques nécessaires à la réalisation de ces travaux sont incluses dans le présent projet.

Le montant de cette opération est estimé à **550 000.00 € H.T**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président sollicité l'aide financière de l'Etat et de l'Agence du Tourisme de la Corse, selon de plan de financement suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant HT</b>
<b>ETAT</b>	40%	220 000.00 €
<b>ATC – Mesure 1.3 du guide des aides au tourisme</b>	40%	220 000.00 €
<b>Communauté de communes de la Castagniccia Casinca – Autofinancement</b>	20%	110 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>550 000.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement pour l'étude et les travaux pour la réalisation d'une voie douce.
- **D'autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**